Image not found or type unknown

Convocation pénale du jour au lendemain par téléphone

Par **jacques22**, le **24/04/2017** à **14:09**

Bonjour,

Depuis 20 ans que je suis handicapé , agressé et que je me défends légitimement, je suis poursuivi par le parquet à la demande des coupables.
je suis généralement relaxé, y compris par le tribunal correctionnel de Montpellier.
Mais je continue à être poursuivi par le parquet.
Cette fois-ci j'ai été informé par téléphone le vendredi que j'étais convoqué le lundi matin.

Jusqu'à présent, même si généralement il n'y avait aucune trace des poursuites pénales, j'avais au moins une convocation en papier déposée dans ma boite à lettre pour une convocation une semaine plus tard avec une date négociable.
Maintenant, je suis convoqué la veille pour le lendemain par simple coup de fil et sans droit à avoir une attestation d'audition comme justificatif à mon employeur de mon absence.
Cela signifie que **je dois constamment mettre à la disposition du parquet un téléphone sur lequel me joindre pour me tenir à sa disposition sans le moindre droit à librement travailler, me déplacer, me soigner pour des hospitalisations éloignées de mon domicile d'au moins 12 mois ni prendre de vacances.**

Je vous remercie de me préciser si tout cela est bien légal.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés